



ATTESTATION PROVISOIRE DE DÉLÉGUÉ·E DE SECTION

Nom, prénom :

Section syndicale :

a été désigné.e au cours de la réunion du :

Le/la secrétaire ou trésorier/ière de la section
(Nom + signature)

NB : dès l'arrivée au congrès, cette attestation provisoire est à échanger contre un mandat définitif auprès du secrétariat du congrès afin de pouvoir voter au congrès.